



# AVIS DE COURSE

## 100 MILLES ET + CROUESTY 2024

### LE CROUESTY-ARZON

Du 18 au 20 mai  
(Grade 4)

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouverts et accessibles à toutes et à tous.  
A ce titre il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

- 1 **REGLES**

L'épreuve est régie par :

  - 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
  - 1.2 - néant
  - 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
  - 1.4 - les règlements spéciaux offshore (RSO)
  - 1.5 - les règlements fédéraux
  - 1.6 - les REV, Règles d'Équipement des Voiliers
  - 1.7 - néant
  - 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par hélér ou Vhf.
  
- 2 **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
  - 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 13 mai 2024 sur le site du club ([www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)) ou QR CODE et tableau d'affichage sous le chapiteau du village  
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
  
- 3 **COMMUNICATION**
  - 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)
  - 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
  
- 4 **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
  - 4.1 Les voiliers admis à participer doivent être des monocoques classe IRC Concernant les matériels mobiles et individuels, hormis les matériels imposés par les règles de classe ou de jauge, RSO catégorie 3 devront être à bord (texte RSO disponible sur [www.ffvoile.net](http://www.ffvoile.net)).  
Tous les bateaux doivent être en conformité avec la législation de leur pays d'immatriculation et doivent avoir à bord l'armement pour une navigation semi hauturière Division 240.



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- TCC supérieur ou égal à 0.949 pour les doubles
- TCC supérieur à 0.850 et longueur hors tout minimum de 7 m pour les équipages.
- L'épreuve est ouverte aux certificats IRC SER.

AIS obligatoire.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

## 4.2

### 4.2.1

Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

### 4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

## 4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr) jusqu'au 12 mai inclus

## 4.4

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

## 4.5

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 4.6

Les inscriptions après le 12 mai 2024 seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration des coûts d'inscription de 20% et suivant accord de l'Autorité organisatrice

## 4.7

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : Néant

## 4.8

L'AO se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription

## 5

Les droits requis

DOUBLE	120€
EQUIPAGE	200€

## 6

[DP] Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7

Néant

Confirmation d'inscription par mail : [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)

## 8.1

Date	De	À
17 mai 2024	15h00	19h00
18 mai 2024	09h00	11h00

## 8.2

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : à discrétion de l'AO

Le 17 mai de 15h00 à 19h00

Le 18 mai de 09h00 à 11h00

## 8.3

Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
18 mai 24	14h00	Toutes
20 mai 24	09h00	Toutes

- 9** **CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1** Voir art 4.2.2
- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 17 mai 14h00
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.4** Néant
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1.
- 10** **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**  
Port de la Brassière obligatoire
- 11** **LIEU**
- 11.1** L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2** L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement de la zone de départ
- 12** **LES PARCOURS**
- 12.1** Le samedi 18 mai : 1 petit parcours côtier (coef : 1) suivi du grand côtier de 100 milles environ (coef 2).  
Le dimanche 19 mai : arrivée du grand côtier et repos après-midi.  
Le lundi 20 mai : un à deux parcours. (Coef 1)
- 13** **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
Pour l'ensemble des séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14** **CLASSEMENT**
- 14.1** Le système de classement est le suivant : voir annexe A des RCV
- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** Pas de courses retirées
- 14.4** Néant
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps
- 15** **BATEAUX ACCOMPAGNEURS**  
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon YCCA
- 16** **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17** **EMPLACEMENTS**  
La capitainerie attribuera des places de port gratuites pour la durée de la manifestation.  
[NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.
- 18** **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19** **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou

statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2

#### **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20

#### **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21

#### **PRIX**

En fonction du nombre d'inscrits par série, l'AO définira le nombre de séries à récompenser. Les trois premiers recevront des lots à discrétion de l'AO. Des lots complémentaires seront attribués par tirage au sort.

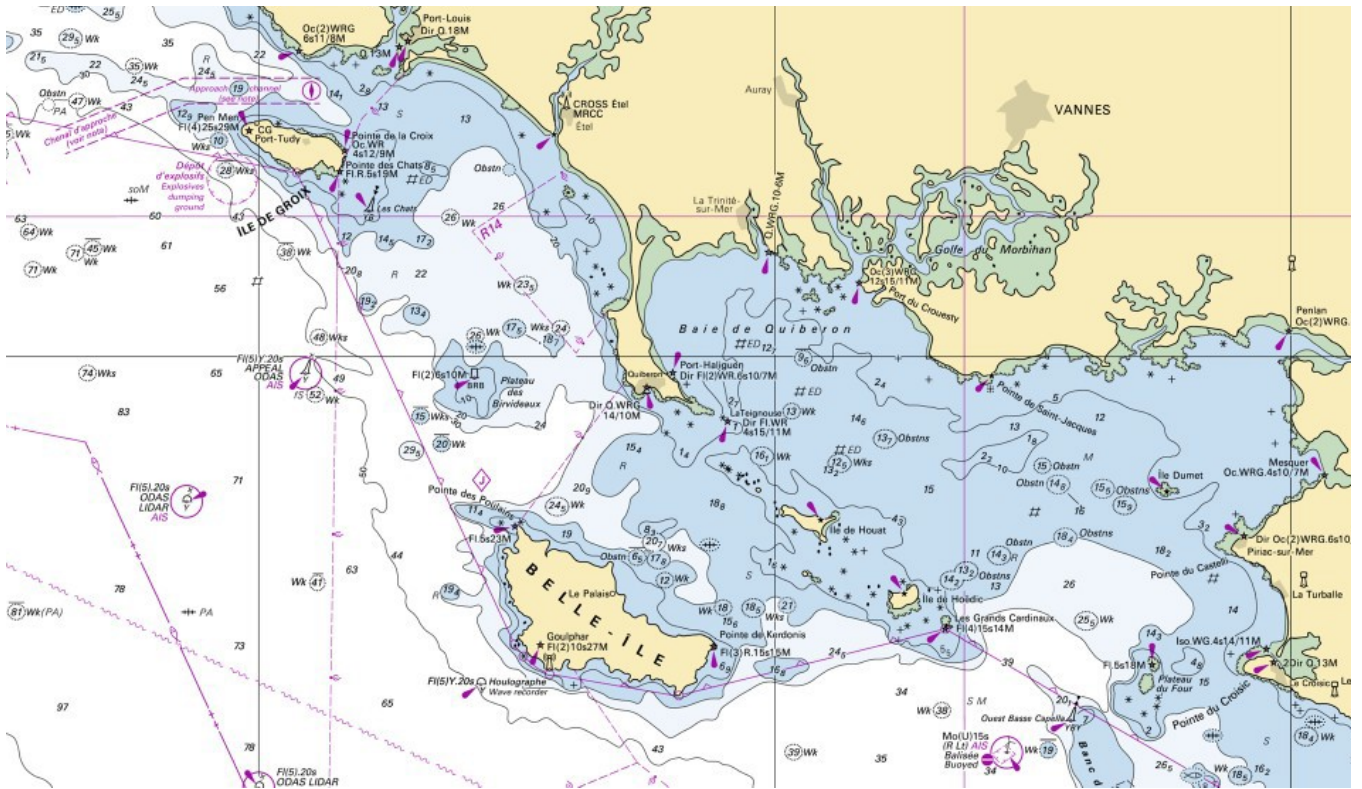
22

#### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YCCA  
Port du Crouesty  
56640 ARZON  
Tél. : 02 97 53 78 07  
[info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

## ANNEXE 1 ZONE DE COURSE



## ANNEXE 2 ZONE DE DEPART

